

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

Procès verbal de la réunion ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité du lundi 7 septembre 2021 tenue au lieu habituel des réunions.

À l'ouverture de la réunion à 20h40 sont présents les conseillers (ères) :

Yves Pelletier
Guylaine Chouinard
Guy Pellerin

Absente : Annie Bois

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, la réunion est officiellement ouverte sous la présidence du maire monsieur Alphé St-Pierre.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-09-01

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 août 2021
4. Recettes du mois et état de la caisse
Conciliation bancaire
Comptes à accepter
Dépenses à autoriser
5. Débats :
 - 5.1 Adjointe administrative
 - 5.2 Projet de vitalisation - Église
 - 5.3 Travaux municipaux
 - 5.4 TECQ 2019-2023
 - 5.5 Sécurité incendie
 - 5.5.1 Nouveaux candidats
 - 5.5.2 Projet d'entente relative à l'administration, à la gestion, à la supervision des opérations, à la formation et à la prévention des risques faibles de services de protection contre les incendies de la MRC de L'Islet
 - 5.5.3 Dépôt de projet au Fonds régions et ruralité – Volet coopération intermunicipale
 - 5.6 Transport Adapté L'Islet-Sud – Prévisions budgétaires et quote-part pour l'année 2022
6. Correspondance
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la réunion

3. ACCEPTATION DU PROCES VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021

2021-09-02

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de la réunion ordinaire du 9 août 2021.

4. RECETTES DU MOIS ET ÉTAT DE LA CAISSE

Les recettes du mois totalisent 168 006,58 \$ réparties comme suit : taxes municipales 4 021,06 \$; médaille de chien 15,00 \$; permis 30,15 \$; prise en charge du réseau routier 142 888,00 \$; Recyc-Québec 11 814,77 \$; revenus carrière/sablière 9 237,60 \$. Le solde à la caisse populaire est de 455 689,74 \$.

CONCILIATION BANCAIRE

Conciliation bancaire du 31 août 2021

Solde au relevé de compte en date du 31 août 2021	459 805,01 \$
Plus dépôt en circulation	380,96 \$
Moins chèques en circulation	2 114,94 \$
Moins Erreur institution financière : taxes Ste-Félicité (Matane)	- 557,12 \$
Total	457 513,91 \$
Solde au grand-livre avant ajustements	457 632,55 \$
Frais de banque / frais terminal paiement direct	44,49 \$
Frais de banque / frais spc	20,40 \$
Frais de banque / frais d'utilisation	13,75 \$
Frais de banque / frais fixes d'utilisation	40,00 \$
Impact net des ajustements au grand-livre	-118,64 \$
Solde au grand-livre après ajustements	457 513,91 \$

2021-09-03

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'accepter la conciliation bancaire du 31 août 2021.

COMPTES À ACCEPTER

Acceptation des dépenses incompressibles et des comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

Salaires nets versés : 10 831,67 \$

Comptes payés : 6 682,93 \$

2021-09-04

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement que les comptes apparaissant à la liste suggérée des paiements du 7 septembre 2021, dont copie a été remise aux membres du conseil et totalisant 107 006,89 \$, plus les dépenses incompressibles ci-haut mentionnés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil, soient acceptés et autorisés pour paiement.

DÉPENSES À AUTORISER

Classeurs

2021-09-05

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'armoires de rangement (classeurs) fabriquées par l'Entreprise Paul & Isa Sur Mesure de Ste-Lucie de Beauregard au montant de 3 841,00 \$ plus taxes applicables.

Dépenses électorales 2021

2021-09-06 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'autoriser les dépenses et le paiement des dépenses électorales 2021.

Lac à l'épaule / Colloque de l'ADMQ

2021-09-07 Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à assister au Lac à l'épaule du G7 qui se tiendra jeudi et vendredi 9-10 septembre prochains, ainsi qu'au colloque annuel de l'ADMQ qui se tiendra jeudi 16 septembre prochain. Il est de même résolu d'en autoriser les frais de déplacement/hébergement/repas.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Date : 7 septembre 2021

Julie Bélanger, sec.-trésorière

5. DÉBATS

5.1 ADJOINTE ADMINISTRATIVE

2021-09-08 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'augmenter les heures de l'adjointe administrative à 28 heures par semaine sur 4 jours de travail, effectif au 6 septembre 2021. Que les conditions de travail soient définies à l'entente.

5.2 PROJET DE VITALISATION - ÉGLISE

2021-09-09 Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Yves Pelletier et résolu unanimement d'autoriser la Municipalité de Sainte-Félicité à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité. Que le maire et/ou la directrice générale soit/soient autorisé (s) à signer ladite demande d'aide financière.

5.3 TRAVAUX MUNICIPAUX

On discute des divers travaux municipaux effectués et à venir.

5.4 TECQ 2019-2023

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2021-09-10 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- La municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation des travaux n° XX ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;
- La municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations qui lui est imposé pour l’ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Programmation TECQ 2019-2023

600 000 \$	Projet Aqueduc/Égouts	Zone village
162 500 \$	Excavation/gravelage/pavage	Rang Taché Ouest
162 500 \$	Excavation/gravelage/pavage	Rang St-Camille

5.5 SÉCURITÉ INCENDIE

5.5.1 Nouveaux candidats

De nouveaux candidats débiteront bientôt la formation pompier I, soient : Carl Bois, Tommy Bourgault, Maxime Dubé et Patrick Avoine.

5.5.2 Entente relative à l’administration, à la gestion, à la supervision des opérations, à la formation et à la prévention des risques faibles de services de protection contre les incendies de la MRC de L’Islet

Considérant que la municipalité de Sainte-Félicité et d’autres municipalités de la MRC de L’Islet désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants au Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à l’administration, à la gestion, à la supervision des opérations, à la formation et à la prévention des risques faibles de services de protection contre les incendies de la MRC de L’Islet;

2021-09-11

En conséquence, il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Yves Pelletier et résolu d’autoriser la conclusion d’une entente relative à l’administration, à la gestion, à la supervision des opérations, à la formation et à la prévention des risques faibles de services de protection contre les incendies de la MRC de L’Islet avec d’autres municipalités de la MRC de L’Islet et de mandater le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer ladite entente.

5.5.3 Dépôt de projet – Fonds régions et ruralité – Volet coopération intermunicipale

Considérant que la municipalité de Sainte-Félicité et d'autres municipalités de la MRC de L'Islet désirent présenter un projet visant la mise en commun de ressources pour l'administration, la gestion, la supervision des opérations, la formation et la prévention des risques faibles de services de protection contre les incendies de la MRC de L'Islet;

2021-09-12

En conséquence, il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement :

- De s'engager dans l'entente intermunicipale relative à pour l'administration, la gestion, la supervision des opérations, à la formation et la prévention des risques faibles de services de protection contre les incendies de la MRC de L'Islet et d'assumer une partie des coûts;
- D'autoriser le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- De nommer la MRC de L'Islet responsable du projet.

5.6 TRANSPORT ADAPTÉ L'ISLET-SUD – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART POUR L'ANNÉE 2022

2021-09-13

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Yves Pelletier et résolu unanimement :

Que la municipalité confirme sa participation au Transport Adapté L'Islet-Sud en nommant Guy Pellerin à titre de représentant de la municipalité;

Que la municipalité accepte de verser une contribution au montant de 1 128,40 \$ pour l'année 2022 et ce, payable en deux versements;

Que la municipalité accepte les prévisions budgétaires au montant de 226 200,00 \$ du Transport Adapté L'Islet-Sud pour l'année 2022;

Que la municipalité confirme le mandat donné au Transport Adapté L'Islet-Sud;

Que la municipalité accepte le mandat d'organisme mandataire donné à Ville St-Pamphile et confirme son soutien au besoin.

6. CORRESPONDANCE

2021-09-14

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement de prendre acte du bordereau de correspondance numéro 09-2021 en date du 7 septembre 2021.

La Maison d'Hélène – Billet loterie 2021

2021-09-15

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'autoriser une contribution de 100 \$ pour les billets de la loterie 2021 de La Maison d'Hélène, maison de soins palliatifs et de fin de vie.

7. VARIA

Aucun sujet à ce point.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des réponses ont été données aux questions posées.

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

2021-09-16

Il est proposé par Guy Pellerin, appuyé par Yves Pelletier et résolu unanimement que la réunion soit levée à 21h21.

Maire

Secrétaire-trésorière